

| VACANCES D'ÉTÉ | JUILLET 2023 | AOÛT 2023 |
|----------------|--|---|
| | <input type="checkbox"/> SEM 30 du 24 au 28 juillet <input type="checkbox"/> SEM 31 du 31 juillet au 4 août | <input type="checkbox"/> SEM 32 du 7 au 11 août <input type="checkbox"/> SEM 33 du 14 au 18 août <input type="checkbox"/> SEM 34 du 21 au 25 août |

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE ENFANT

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE Fille Garçon

LIEU DE RÉSIDENCE Parents Mère Père Alterné

N° SÉCURITÉ SOCIALE RÉGIME GÉNÉRAL Oui Non

MUTUELLE et N° CONTRAT

N° ALLOCATAIRE CAF

RÉGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER Aucun Végétarien Sans porc

MÈRE ou TUTRICE

PÈRE ou TUTEUR

NOM et PRÉNOM NOM et PRÉNOM

ADRESSE ADRESSE

.....

TEL PORTABLE TEL PORTABLE

TEL TRAVAIL TEL TRAVAIL

PROFESSION PROFESSION

MAIL MAIL

AUTORISATIONS

OUI

NON

VOTRE ENFANT EST-IL AUTORISÉ À ?

Être photographié et filmé pour une utilisation dans le seul cadre de la communication de l'Adeppa (réseaux sociaux, site internet, brochures...) OUI NON

Rentrer seul(e) OUI NON

Participer à toutes les activités proposées dans le cadre du projet pédagogique OUI NON

Participer aux excursions et être transporté en car ou minibus OUI NON

> Est-il capable de nager 50 mètres ? OUI NON

ACCUEIL AU CENTRE

L'arrivée et le départ de l'enfant doivent être enregistrés au centre par le responsable légal ou à défaut être délégués à une personne majeure sur présentation d'une pièce d'identité :

NOM et PRÉNOM, téléphone, lien :

NOM et PRÉNOM, téléphone, lien :

| VOTRE ENFANT A-T-IL ? | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Les vaccins obligatoires (Diphtérie Tétanos Poliomyélite) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Un problème de santé particulier (asthme, diabète, épilepsie, intolérance alimentaire...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Si oui, précisez : | | |
| <input type="checkbox"/> Allergies alimentaires <input type="checkbox"/> Allergies médicamenteuses <input type="checkbox"/> Allergies autres Si oui, joignez un certificat précisant les causes, les signes évocateurs et la conduite à tenir | | |
| Un PAI = Projet d'Accueil Personnalisé | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Si oui, merci de prendre contact avec le responsable du centre et de fournir le tout sous enveloppe (ordonnance, traitement, conduite à tenir en cas d'urgence) | | |
| > Médecin traitant (nom, adresse, téléphone) | | |
| > Autres indications utiles (lunettes, prothèses auditives ou dentaires, énurésie, suivi spécialisé...) | | |

| VOTRE ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU ? | OUI | NON | OUI | NON |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|------------|--------------------------|
| Angine | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Otite | <input type="checkbox"/> |
| Oreillons | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Coqueluche | <input type="checkbox"/> |
| Rubéole | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rougeole | <input type="checkbox"/> |
| Varicelle | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Scarlatine | <input type="checkbox"/> |

Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise le responsable du centre à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires selon son état de santé.

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Dernier avis d'imposition (pour le calcul du tarif)
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Attestation de responsabilité civile de votre enfant
- Attestation CAF d'Aide aux Temps Libres ou MSA (si concerné)

Date

Signature

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- Implantation : SA Adeppa, Avenue Charlemagne 57640 VIGY
- Agrément DRDJS N° 057ORG0727

L'Adeppa accueille, à la journée ou à la semaine, les enfants âgés de 4 ans révolus jusqu'au jour de leurs 12 ans.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour le bon fonctionnement du service (taux d'encadrement, ajustement des effectifs, respect de la législation, prévision des repas, programmation des activités), les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant.

L'inscription devient ferme uniquement à réception complète du dossier d'inscription de l'enfant.

Le dossier d'inscription est valable l'année scolaire complète.

Les réservations aux mercredis se font au plus tard le vendredi de la semaine précédente.

Les inscriptions pour les vacances se font uniquement à la semaine et non à la journée.

Un enfant qui n'a pas fait l'objet d'une inscription préalable ne pourra pas être pris en charge par l'équipe d'encadrement. Toutefois, afin de répondre à des situations d'urgence, un enfant peut être accepté sous réserve de place disponible et du respect des taux d'encadrement légaux.

Les annulations hors délais sont possibles. Néanmoins elles sont facturées si elles ne sont pas justifiées par exemple par un certificat médical ou une attestation congés de l'employeur.

MODALITÉS D'ADMISSION

Pour les **mercredis éducatifs**, trois formules de réservation sont proposées :

- A la journée > de 7h30-9h à 17h-18h30
- A la demi-journée « matin + déjeuner » > de 7h30-9h à 13h30
- A la demi-journée « déjeuner + après-midi » > de 11h-12h à 17h-18h30

Pour le **centre de loisirs** en période de vacances scolaires, une formule unique de réservation est possible :

- A la semaine, du lundi au vendredi > de 7h30-9h à 17h-18h

Toute arrivée ou départ d'un enfant en dehors de ces horaires se fait sur demande exceptionnelle de la famille, avec accord de la direction et signature d'une décharge.

Lors des jours de sortie, les inscriptions se font uniquement pour la journée entière.

Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, il ne peut être confié qu'aux personnes désignées sur le bulletin d'inscription.

L'enfant ne peut pas repartir avec une personne mineure.

Une pièce d'identité peut être demandée aux personnes venant le chercher.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement doit se faire au maximum le premier jour de présence de l'enfant en centre ou en fin de mois pour les mercredis éducatifs.

Le paiement peut se faire (ou bénéficier d'une prise en charge) par :

- Chèque
- Espèce

- Carte bancaire
- Chèques vacances
- CAF / MSA
- Comité Social et Economique

Toute contestation de facturation doit être faite auprès du secrétariat, dans un délai d'un mois à réception de la facture. Au-delà, aucun recours n'est recevable. L'accueil et la direction se chargent de rechercher les éventuelles erreurs auprès du service comptable ou de l'équipe d'animation ayant effectué les pointages des enfants.

VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Les thématiques des activités étant principalement orientées vers la nature et les jeux de plein air, les enfants doivent porter des vêtements adaptés, pour leur bien être autant que pour leur sécurité.

Merci de fournir un sac à dos comprenant :

- Chaussures adaptées à l'extérieur (chaussures fermées, baskets, bottes)
- Chaussures propres à usage intérieur (rythmiques, chaussons...)
- Vêtement de pluie en fonction de la météo du jour
- Casquette et crème solaire en fonction de la météo du jour
- Pour l'équitation, chaussures fermées obligatoires et pantalon long de préférence
- Tenue de rechange : haut, bas, sous-vêtements (pour les retours de forêt, ferme, pluie, bataille d'eau...)

Si l'enfant ne porte pas les vêtements adaptés pour une activité, l'équipe d'animation se réserve le droit de ne pas le faire participer à celle-ci.

Les objets suivants ne sont pas autorisés au centre :

- Sucettes
- Objets dangereux (couteau, cutter...)
- Appareils électroniques (téléphone, tablette...)
- Bijoux
- Médicaments

Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants qui les apportent.

Les vêtements et objets oubliés sont conservés pendant une durée de deux mois.

SANTÉ / ACCIDENTS

Les parents sont priés de signaler à la direction de l'ACM les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité.

Il est légalement interdit à l'équipe d'encadrement d'administrer des médicaments aux enfants. Seules les dispositions prévues par le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou une ordonnance médicale (si présence d'un(e) assistant(e) sanitaire dans l'équipe) peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les agents ayant bénéficié d'une formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1). Le parent peut cependant venir en cours de journée donner lui-même le médicament à son enfant.

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique du centre et doit être impérativement signalé par les parents. Le retour de l'enfant doit être signalé par un certificat médical du médecin traitant. La direction se réserve le droit de refuser d'accueillir un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

Le responsable peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il juge que son état de santé le nécessite. Il peut de sa propre initiative appeler un médecin. En cas d'accident grave, il est fait appel, en priorité, aux services d'urgence. Les parents sont aussitôt prévenus. En cas d'intervention d'un médecin pendant le séjour au centre, le règlement est à la charge des parents et doit être effectué dans les 48h auprès de l'accueil du centre.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Notre service de restauration ne prend pas en charge les menus spécifiques liés aux allergies alimentaires. Cependant, les parents peuvent fournir le(s) repas de l'enfant.

Nous communiquons quotidiennement la liste des allergènes utilisés dans nos menus. Elle est également disponible sur demande par téléphone au secrétariat de l'Adeppa.

RÈGLES DE VIE

Les enfants et les parents sont tenus de respecter :

- L'ensemble des personnes présentes sur les accueils : jeunes, animateurs, administrés et autres publics accueillis sur le site
- Les animaux et l'environnement naturel du site
- Les termes de ce règlement (horaires, délais d'annulation et de réservation...)

En cas de non-respect du présent règlement, un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive de l'accès au service peuvent être prononcés par la direction du centre ou de l'Adeppa.

La Direction

**Je soussigné(e),, responsable légal(e) de l'enfant
..... déclare avoir pris connaissance du présent document et
m'engage à le respecter dans son intégralité.**

Date

Signature

Veillez adresser le dossier d'inscription complet (bulletin d'inscription + fiche sanitaire + documents justificatifs + règlement intérieur signé) par la voie de votre choix :

Par mail à
colo@adeppa.eu

Par courrier à
Adeppa, Avenue Charlemagne 57640 Vigy

A l'accueil de l'Adeppa
du lundi au vendredi

| VÊTEMENTS CONSEILLÉS | QUANTITÉ | VOUS AVEZ MIS | ARRIVÉE AU CENTRE | DÉPART DU CENTRE |
|--|----------|---------------|-------------------|------------------|
| HABILLEMENT | | | | |
| T-shirt | 6 | | | |
| Short | 3 | | | |
| Pull | 2 | | | |
| Pantalon | 2 | | | |
| Pyjama / chemise de nuit | 2 | | | |
| Culotte / caleçon / slip | 6 | | | |
| Chaussettes (paire) | 6 | | | |
| K-Way / vêtement pluie (haut + bas) | 1 | | | |
| CHAUSSURES | | | | |
| Baskets | 1 | | | |
| Bottes / Chaussures fermées | 1 | | | |
| Chaussons / Claquettes | 1 | | | |
| AFFAIRES DE TOILETTE | | | | |
| Serviette de bain | 2 | | | |
| Gant de toilette | 2 | | | |
| Trousse de toilettes : Gel douche + shampoing + brosse à cheveux + brosse à dents + dentifrice | 1 | | | |
| GÉNÉRAL | | | | |
| Casquette | 1 | | | |
| Petit sac à dos pour les sorties | 1 | | | |
| Gourde | 1 | | | |
| Lunettes de soleil | 1 | | | |
| Maillot de bain | 1 | | | |
| AUTRES (livre, lampe de poche, doudou, magazine...) | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Toutes les affaires restent sous la responsabilité de votre enfant. Les animateurs veillent évidemment à éviter les pertes et les vols, mais ils ne pourront être tenus comme responsables le cas échéant.

Pour faciliter les vérifications, merci d'inscrire les nom et prénom de votre enfant sur chacune de ses affaires.

Nous vous demandons d'éviter :

- La nourriture, car elle peut être source de problèmes d'hygiène et de contentieux entre enfants et peut donc être confisquée par le directeur du séjour
- Les objets de valeur : téléphone portable, bijou, appareil électronique...